

VILLARS

DEPARTEMENT DU VAUCLUSE



PIECE N° 2

Plan Local d'Urbanisme

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES



Conçu par	COMMUNE
Dressé par	HABITAT&DEVELOPPEMENT DE Vaucluse
B.WIBAUX	Ingénieur aménagement rural Direction animation
JB.PORHEL	Chargé de mission Urbanisme
M DUBOIS	Assistant d'études Urbanisme



26/07/2017

SOMMAIRE

ORIENTATIONS GENERALES DU PADD.....	2
ORIENTATION 1 – AFFIRMER L’IDENTITE VILLAGEOISE DE VILLARS.....	3
A – Maintenir une vie au sein du village dans une logique de mixité sociale et intergénérationnelle	4
B – Développer un tissu économique local dynamique et diversifié	6
C – Agir en faveur d’un cadre de vie de qualité.....	8
ORIENTATION 2 – PROMOUVOIR UNE ORGANISATION EQUILIBREE ET DURABLE	10
A – Privilégier le développement de trois pôles d’urbanisation : le centre village et les hameaux des Grands Cléments et des Petits Cléments	10
B – Assurer le maintien des richesses du territoire et tenir compte des contraintes majeures dans les choix de développement	12
CARTES DE SYNTHESE.....	14

ORIENTATIONS GENERALES DU PADD

ORIENTATION 1 - AFFIRMER L'IDENTITE VILLAGEOISE DE VILLARS



A – Maintenir une vie au sein du village dans une logique de mixité sociale et intergénérationnelle

- *Maîtriser le rythme de la croissance démographique*
- *Poursuivre la diversification des formes d'habitat*

B – Développer un tissu économique local dynamique et diversifié

- *Encourager le dynamisme du territoire*
- *Maintenir l'agriculture comme une composante essentielle/importante du tissu économique*

C – Agir en faveur d'un cadre de vie de qualité

- *Adapter les services et équipements aux besoins d'une population diversifiée*
- *Prendre en compte la qualité environnementale et le cadre de vie*

ORIENTATION 2 - PROMOUVOIR UNE ORGANISATION EQUILIBREE ET DURABLE



A – Privilégier le développement de trois pôles d'urbanisation : le centre village et les hameaux des Grands Cléments et des Petits Cléments

- *Maintenir la morphologie actuelle du centre village avec son caractère groupé*
- *Développer de manière raisonnée les deux hameaux principaux*

B – Assurer le maintien des richesses du territoire et tenir compte des contraintes majeures dans les choix de développement

- *Protéger les milieux naturels remarquables et les paysages et valoriser les espaces cultivés, afin de limiter les atteintes à l'environnement*
- *Intégrer la présence des risques naturels majeurs ainsi que les problématiques des nuisances et des pollutions*

ORIENTATION 1 - AFFIRMER L'IDENTITE VILLAGEOISE DE VILLARS

A – Maintenir une vie au sein du village dans une logique de mixité sociale et intergénérationnelle

Constat

Villars, en raison de sa localisation au sein des Monts de Vaucluse, du caractère de son village perché et de sa proximité avec un centre urbain plus important, est une commune attractive au sein du Pays d'Apt.

Une croissance démographique qui s'accélère depuis ces dernières années

Ce phénomène se confirme depuis quelques années. En effet, la croissance démographique a évolué de manière irrégulière au cours des dernières périodes. De plus l'évolution de la population est marquée par l'arrivée d'une centaine de personnes depuis 2009, due à la réalisation d'un nouveau quartier sur les flancs du village. Ainsi, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) est passé de 1.04%, entre 1990 et 1999, à 0.81%, entre 1999 et 2009, pour atteindre plus de 4%, entre 2009 et aujourd'hui. Il y a donc une forte hausse de la population depuis ces dernières années.

Une tendance au vieillissement de la population à mettre en corrélation avec l'offre en logements sur le territoire

Entre 1999 et 2009, l'âge moyen sur la commune de Villars a tendance à augmenter. En effet, la part des jeunes (15-29 ans) et des ménages actifs (30-59 ans) diminue au profit des personnes âgées de plus de 60 ans. Ce phénomène est à mettre en corrélation avec l'offre en logements, dont le parc de Villars est constitué à 95% de maisons individuelles et dont la part des locataires reste faible, avec 24%. De plus, ce parc est composé essentiellement de grands logements (4 pièces et plus). Ajoutons à cela que la part des résidences secondaires augmente depuis 1999 et représente 27.6% du parc de logements (en 2009). On peut en déduire que la structure même du parc logements (logements de grande taille, offre en logements locatifs insuffisante, prédominance de la maison individuelle) influe sur la structure de la population. Cependant, il convient de noter que depuis 2009, un nouveau quartier s'est créé sur les flancs du village, en continuité immédiate du centre ancien, avec la création d'habitat groupé. Cette diversification des formes d'habitat a permis l'accueil de jeunes ménages avec des enfants, permettant de dynamiser le village.

Objectifs de la municipalité

L'ambition de la municipalité est donc de poursuivre une dynamique de croissance démographique tout en disposant d'une chaîne de logements complète pour répondre aux besoins de sa population actuelle et future. Il s'agit également de favoriser une mixité sociale et intergénérationnelle. La politique à mettre en œuvre devra ainsi contrebalancer un marché qui favorise la construction de maisons individuelles de grande taille, afin d'offrir aux habitants des logements plus variés et inscrits dans une logique de parcours résidentiel.

Cette démarche, centrée autour des pôles de vie du territoire, permettra de redynamiser la commune et ainsi d'affirmer l'identité du village.

Moyens mis en oeuvre

➤ Maîtriser le rythme de la croissance démographique

- Permettre une croissance démographique maîtrisée prenant en compte les évolutions passées et s'inscrivant dans le contexte local du Pays d'Apt. Ainsi, l'objectif des élus est de permettre l'accueil d'environ 110 habitants supplémentaires d'ici 10 ans.
- Rendre possible la réalisation d'environ 65 logements (sur la base de 2.2 personnes par résidence principale) : 50 pour l'accroissement démographique et une quinzaine pour prendre en compte le phénomène de desserrement des ménages.
- Favoriser une croissance démographique basée sur l'accueil d'une population plus diversifiée, et constituée notamment de jeunes ménages et de couples avec enfants, afin de conserver un territoire dynamique et de maintenir le niveau actuel d'utilisation des équipements, et notamment de l'école.

➤ Poursuivre la diversification des formes d'habitat

- Encourager la poursuite de la diversification des formes d'habitat qui commence à s'opérer depuis quelques années à proximité du village en définissant des règles qui assurent la réalisation d'habitats groupés en complément des maisons individuelles.
- Relancer une dynamique du parcours résidentiel en favorisant notamment la réalisation de logements locatifs.
- Favoriser la création de logements adaptés aux ménages modestes afin d'encourager la mixité sociale, en incitant à la création de logements à loyers maîtrisés et à la réalisation de programme d'accession à la propriété.
- Travailler sur les typologies d'habitat pour accueillir des jeunes ménages sur la commune et permettre la création de logements de taille modeste (du T1 au T3) afin de contrebalancer l'offre en logements de grande taille qui prédomine sur le territoire.

B – Développer un tissu économique local dynamique et diversifié

Constat

Un tissu économique local peu développé

En raison de sa localisation à proximité d'un centre urbain plus important comme Apt, la commune connaît d'importantes migrations pendulaires qui pourraient faire de Villars, dans les années à venir, un « village dortoir ». Le nombre de commerces de proximité reste faible sur le territoire, voire inexistant dans les deux principaux hameaux que sont les Grands et Petits Cléments. Néanmoins, les communes voisines d'Apt et de Saint-Saturnin-les-Apt permettent de compléter cette offre. Malgré ce constat, depuis quelques années, on observe une tendance à la hausse des personnes résidant et travaillant à Villars. De plus, le nombre d'emplois a tendance à augmenter depuis 1999, ce qui traduit un certain dynamisme sur la commune. Notons enfin, la présence d'une carrière de graviers qui bénéficie d'une autorisation d'exploitation jusqu'en 2017, et dont le changement d'usage est enclenché, laissant la place à de nouvelles activités, comme par exemple l'aménagement récent d'un golf.

Un tourisme en plein essor

De part sa situation, son cadre paysager et son patrimoine naturel et bâti, Villars est une commune touristique au sein du Pays d'Apt. Au niveau de l'hébergement, la commune compte un village vacances, des gîtes et des chambres d'hôtes répartis majoritairement dans le centre et les différents hameaux. De plus, elle s'est équipée récemment d'une activité de golf, un équipement confortant son attractivité touristique.

Un secteur agricole qui reste dynamique

Enfin, l'agriculture reste une composante essentielle du territoire communal, que ce soit en terme d'occupation du sol ou d'activités économique. En effet, les espaces à vocation agricole représentent environ 25% du territoire communal. L'activité agricole principale est la culture de la vigne, avec une grande partie du territoire communal concernée par l'AOC Ventoux (l'ensemble de la partie Sud). Enfin, malgré une baisse du nombre d'exploitations, l'agriculture reste un secteur dynamique sur le territoire de Villars.

Objectifs de la municipalité

L'objectif de la municipalité est d'encourager le dynamisme du village en restant attentif au type d'activités à favoriser sur le territoire. Il s'agit également de prendre en compte la carrière de graviers et son devenir. Concernant le domaine du tourisme, l'enjeu est de poursuivre cette dynamique en s'appuyant sur les attraits du territoire en terme paysager notamment. Enfin, le secteur de l'agriculture, constituant un élément important de l'économie de Villars, devra être maintenu et préservé.

L'enjeu pour la municipalité de Villars est donc d'impulser un certain dynamisme sur le territoire à travers l'économie locale (commerces, tourisme, activité agricole), afin de ramener davantage d'emplois sur la commune et d'en faire profiter les jeunes actifs.

Moyens mis en oeuvre

➤ Encourager le dynamisme du village à travers le tissu économique local

- Favoriser la vitalité de la commune à travers le maintien et l'implantation de commerces dans le village et les hameaux principaux, afin de dynamiser la commune et d'attirer de jeunes actifs sur le territoire.
- Prendre en compte la carrière de graviers au hameau des Marchands et son évolution future (réaménagement, ...) en lien avec le tissu existant.
- Proposer un développement touristique orienté vers la nature, la vigne, et la découverte du patrimoine local, notamment au travers d'aménagements liés à la pratique de la randonnée dans le secteur des Monts de Vaucluse et de la Bruyère (en lien avec les projets existants), ou encore en encourageant l'agrotourisme.

➤ Maintenir l'agriculture comme une composante importante du tissu économique

- Préserver les terres présentant un potentiel pour l'agriculture par un zonage et un règlement adaptés, afin de maintenir l'activité agricole sur le territoire communal.
- Encourager le développement de l'agriculture, en tant qu'une des composantes majeures du tissu économique local de Villars, et ne pas compliquer l'installation éventuelle de jeunes agriculteurs, par :
 - La protection de l'activité et des terres agricoles, en n'autorisant que les occupations du sol nécessaires aux exploitations agricoles et en encadrant la réutilisation ou le changement de destination des bâtiments existants ;
 - La définition d'un règlement qui permet aux exploitations de se développer et de s'adapter aux évolutions, notamment en favorisant le développement d'un tourisme vert, par la diversification de la fonction des sièges d'exploitation (hébergement touristique, vente de produits à la ferme...).

C – Agir en faveur d'un cadre de vie de qualité

Constat

Un niveau d'équipement satisfaisant

La commune de Villars dispose d'un niveau d'équipement intéressant au regard du nombre d'habitants sur son territoire, avec la présence d'un espace de loisirs, d'une bibliothèque et d'une école primaire. Les effectifs scolaires sont en hausse depuis la fin des années 2000 ce qui traduit un certain dynamisme sur la commune. Un projet de création d'une voie piétonne entre le hameau des Marchands et le centre du village est en cours. Il vise à conforter les déplacements doux sur le territoire communal.

Des réseaux et infrastructures capacitaires

La commune de Villars est très bien desservie par les axes routiers avec la présence de quatre routes départementales. Le village est facilement accessible. Concernant les hameaux, il faudra être attentif à l'accessibilité et à la desserte de ces secteurs dans les choix de développement. Le nombre de places de stationnement paraît suffisant dans le centre et les hameaux. A noter toutefois que l'attractivité saisonnière de la commune reste une problématique importante pour le stationnement.

Concernant l'assainissement, la station d'épuration intercommunale d'Apt, d'une capacité de 25 000 EH et de laquelle dépend le village de Villars, fonctionne de manière satisfaisante. Il est prévu des travaux d'agrandissement sur les ouvrages.

Le réseau d'eau potable permet de desservir les parties urbanisées de Villars. A noter que certains poteaux incendie ne sont pas actuellement aux normes.

Une qualité et un cadre de vie essentiels aux habitants

Villars, de par sa localisation et son caractère rural, offre un cadre de vie de qualité à ses habitants qu'il convient de préserver afin de conserver l'attrait de ce territoire.

Objectifs de la municipalité

L'objectif de la municipalité est de mettre en corrélation les choix d'urbanisme et de développement avec le niveau d'équipement du territoire. En effet, il faudra être attentif à l'adéquation entre le niveau d'équipement et l'accueil souhaité de nouvelles populations et échelonner l'arrivée de populations, afin de ne pas arriver à saturation.

De plus, la commune souhaite veiller à conserver un cadre de vie agréable à travers notamment la qualité environnementale. Il s'agit de renforcer la qualité de vie, afin de conserver un territoire attractif.

Moyens mis en oeuvre

➤ Adapter les services et équipements aux besoins d'une population diversifiée

- Adapter le niveau d'équipement à la croissance démographique souhaitée. Il s'agit d'assurer une cohérence entre l'accueil démographique et les besoins en équipements et infrastructures, afin de ne pas arriver à saturation (notamment au niveau de l'école). Pour cela, il conviendra également d'échelonner l'arrivée de la population dans le temps.
- Urbaniser en priorité les secteurs déjà équipés et desservis par tous les réseaux, afin de limiter les coûts d'équipement pour la commune (eau, assainissement, voirie, électricité, poteaux défense contre l'incendie...).
- Veiller à une adéquation entre les projets communaux et la capacité de la station d'épuration intercommunale d'Apt où des travaux sont prévus, afin de doubler sa capacité.
- Prévoir la création de places de stationnement supplémentaires, afin de palier au manque, notamment dans le village.
- Poursuivre le développement des liaisons douces à l'échelle de la commune en s'appuyant sur les chemins existants, pour mieux structurer ces modes de déplacements.
- Favoriser le déploiement des réseaux de communication numérique et anticiper le raccordement à la fibre optique pour les nouvelles constructions.

➤ Prendre en compte la qualité environnementale et le cadre de vie

- Intégrer les principes de construction bioclimatique dans les nouvelles opérations (orientation des constructions, ensoleillement,...) et favoriser les modes de production d'énergies dites « propres » dans le respect des sites, des paysages et de l'intérêt patrimonial.
- Intégrer la gestion des eaux pluviales dans les futures opérations d'aménagement.
- Imposer la présence du végétal dans les futures opérations d'aménagement afin de prendre en compte le caractère paysager des secteurs et la qualité de vie, et notamment au travers du traitement des espaces publics et de la voirie.
- Favoriser l'émergence de projets architecturaux de qualité, bien intégrés à l'environnement, et prenant en compte le caractère traditionnel local, notamment dans le centre village et les hameaux. Il s'agit de mettre en place des règles permettant l'émergence de projets de qualité adaptés au contexte rural.
- Conforter la mise en valeur du village perché.

ORIENTATION 2 - PROMOUVOIR UNE ORGANISATION EQUILIBREE ET DURABLE

A – Privilégier le développement de trois pôles d'urbanisation : le centre village et les hameaux des Grands Cléments et des Petits Cléments

Constat

Les zones urbanisées de la commune de Villars se répartissent au niveau du noyau ancien perché et de multiples hameaux dispersés qui cloisonnent l'espace. Les deux hameaux principaux sur le territoire sont les hameaux des Grands et Petits Cléments (les plus habités).

Le centre village arrive actuellement à saturation. En effet, il reste peu de possibilités de développement, surtout lorsqu'on prend en compte le caractère perché de ce noyau d'urbanisation et ses enjeux paysagers.

Objectifs de la municipalité

L'objectif de la municipalité est de permettre un développement raisonné du territoire. En effet, la volonté est de stopper l'urbanisation diffuse qui s'est développée sous formes de petits hameaux et de privilégier trois pôles d'urbanisation principaux que sont le centre village et les hameaux des Grands Cléments et des Petits Cléments.

Il s'agit également de prendre en compte les enjeux paysagers existants, afin de ne pas dénaturer les formes urbaines originelles de ces noyaux d'urbanisation.

Moyens mis en oeuvre

De manière générale, sur l'ensemble du territoire, il s'agit de :

- Promouvoir un mode d'urbanisation raisonné, plus respectueux de l'environnement, qui freine l'étalement urbain, limite la consommation de l'espace et poursuit la logique de densification opérée, par exemple en continuité immédiate du village.
- Intégrer les dispositions de la loi montagne dans le développement futur de la commune de Villars.
- Penser le développement de l'urbanisation en assurant une densité adaptée à chaque secteur, afin de limiter la consommation de l'espace, en fixant une densité moyenne de 18 logements par hectare sur le territoire et des besoins en foncier allant de 4 à 5 hectares pour atteindre les objectifs de développement souhaités.
- Délimiter les zones constructibles en adéquation avec la capacité souhaitée d'accueil de nouveaux ménages sur le territoire.
- Fermer à l'urbanisation les zones déconnectées de tout tissu urbain existant, et situées à proximité de grands espaces naturels, dont il convient de préserver le potentiel environnemental et écologique (zone NA située à proximité de la colline de la Bruyère notamment) .
- Privilégier l'urbanisation de trois pôles importants : le centre village (élément central du territoire regroupant les commerces et équipements) ainsi que les deux hameaux principaux : les hameaux des Grands et Petits Cléments (noyaux d'urbanisation anciens les plus habités).
- Prendre en compte les fermes isolées ainsi que les constructions au sein de la zone agricole et permettre des évolutions limitées du bâti existant.

➤ Maintenir la morphologie actuelle du centre village avec son caractère groupé

- Maîtriser l'évolution de la silhouette villageoise avec son caractère perché, en privilégiant l'urbanisation en continuité immédiate du centre ancien et en proposant des formes urbaines adaptées aux caractéristiques du village et bien intégrées à leur environnement (urbanisation hors de principaux cônes de vue, greffes en lien avec le tissu existant,...).
- Permettre le développement du centre village en fixant des limites franches à l'urbanisation et en prenant en compte les enjeux paysagers du site (glacis paysagé à préserver, boisements à conserver,...). Il s'agit de ne pas dénaturer le caractère paysager dominant du secteur.

➤ Développer de manière raisonnée les deux hameaux principaux

- Conserver la morphologie actuelle des hameaux (habitat groupé, relativement dense) et prendre en compte leur caractère paysager.
- Assurer le développement des hameaux des Grands et Petits Cléments, sous forme de greffe et en évitant une densification trop importante en entrée de hameaux.

B – Assurer le maintien des richesses du territoire et tenir compte des contraintes majeures dans les choix de développement

Constat

Le territoire communal est divisé en quatre grandes unités paysagères constituées du relief boisé homogène sur la partie Nord, du relief boisé morcelé par l'exploitation agricole à l'Est, de la plaine à caractère agricole dominant au Sud, et du relief à urbanisation groupée constituée par le noyau ancien.

Les espaces à vocation agricole représentent environ 25% du territoire communal. Outre leur rôle dans l'économie locale de Villars, les parcelles agricoles participent grandement à son caractère paysager. Le territoire de Villars se caractérise par une occupation des sols partagée entre les parcelles agricoles, principalement des vignes, les boisements disséminés, les ripisylves et les grands espaces naturels structurants constitués des Monts de Vaucluse au Nord et de la colline de la Bruyère au Sud-Est. Ces bois et forêts se répartissent sur environ 70% du territoire. Les enjeux concernant les boisements sont multiples. D'une part, ils participent au caractère paysager du village, et d'autre part, ils constituent des continuités écologiques majeures du territoire.

De plus, la commune de Villars se situe dans un site naturel riche. C'est pour cela qu'il est concerné par diverses mesures de protection de l'environnement dont il faudra tenir compte dans le projet de développement de la commune. Egalement, il existe de forts enjeux paysagers sur le centre ancien et les hameaux avec la présence de nombreux cônes de vue depuis les principaux axes routiers.

Enfin, le territoire communal est impacté par plusieurs risques naturels. Deux risques majeurs impactent le territoire : le risque inondation, dans le cadre du PPRi du bassin versant du Coulon-Calavon, et le risque incendie de forêt délimité dans le cadre de la carte d'aléas départementale. D'autres risques naturels impactent le territoire mais de manière moins importante : le risque mouvement de terrain, le risque retrait gonflement des argiles et le risque sismique.

Objectifs de la municipalité

Le souhait de la municipalité est de préserver les grandes entités paysagères de la commune en fixant des limites franches à l'urbanisation. Cela passe également par une protection renforcée des terres agricoles qui participent d'une part à l'économie locale de Villars et d'autre part à son caractère paysager et touristique. Il s'agira ainsi de limiter la consommation de l'espace afin de protéger ses terres et de les valoriser.

Les grands espaces naturels ainsi que les continuités écologiques majeures devront être pris en compte dans le projet de la commune. Il s'agit en effet de préserver ces trames vertes et bleues qui constituent des corridors écologiques intéressants et de limiter les atteintes à l'environnement.

De plus, le développement de l'urbanisation ainsi que les règles mises en place devront permettre la protection des différents cônes de vue sur le village perché et les hameaux.

Enfin, il convient d'intégrer la présence des risques naturels et les problématiques liées aux nuisances et aux pollutions dans les choix de développement de la commune.

Moyens mis en oeuvre

➤ Protéger les milieux naturels remarquables et les paysages et valoriser les espaces cultivés, afin de limiter les atteintes à l'environnement

- Maintenir les fonctions environnementales et paysagères des éléments naturels et boisés les plus intéressants, notamment les parties Nord et Est du territoire constituées des Monts de Vaucluse et de la colline de la Bruyère, par un zonage et une réglementation renforcés, sans compromettre la gestion de ces milieux (entretiens forestiers, aménagements légers, ...). L'enjeu est également de maîtriser la progression de l'agriculture afin de prévenir la fragmentation du milieu qui serait néfaste pour la diversité écologique qu'ils contiennent.
- Favoriser le maintien des continuités écologiques majeures recensées sur le territoire (corridor écologique de la Riaille, Monts de Vaucluse, colline de la Bruyère...), notamment par la création de zones protégées en vue de garantir leur préservation et leur pérennisation.
- Préserver les grands espaces naturels de toute urbanisation, afin de les valoriser, et encadrer l'évolution du bâti existant.
- Assurer la protection des boisements disséminés au sein de l'espace agricole qui constituent des enclaves intéressantes dans le cadre paysager, participent à la diversité des paysages et offrent une qualité de cadre de vie à proximité du centre ancien de Villars.
- Assurer la protection et la valorisation des entrées de village les plus sensibles et protéger les principaux cônes de vue ainsi que les grands éléments de paysage, notamment, afin de préserver la silhouette originelle du village perché (alignements d'arbres, glacis non bâti, ...).
- Éviter le mitage dans les zones agricoles et conforter la protection paysagère de ces espaces.

➤ Intégrer la présence des risques naturels majeurs ainsi que les problématiques des nuisances et des pollutions

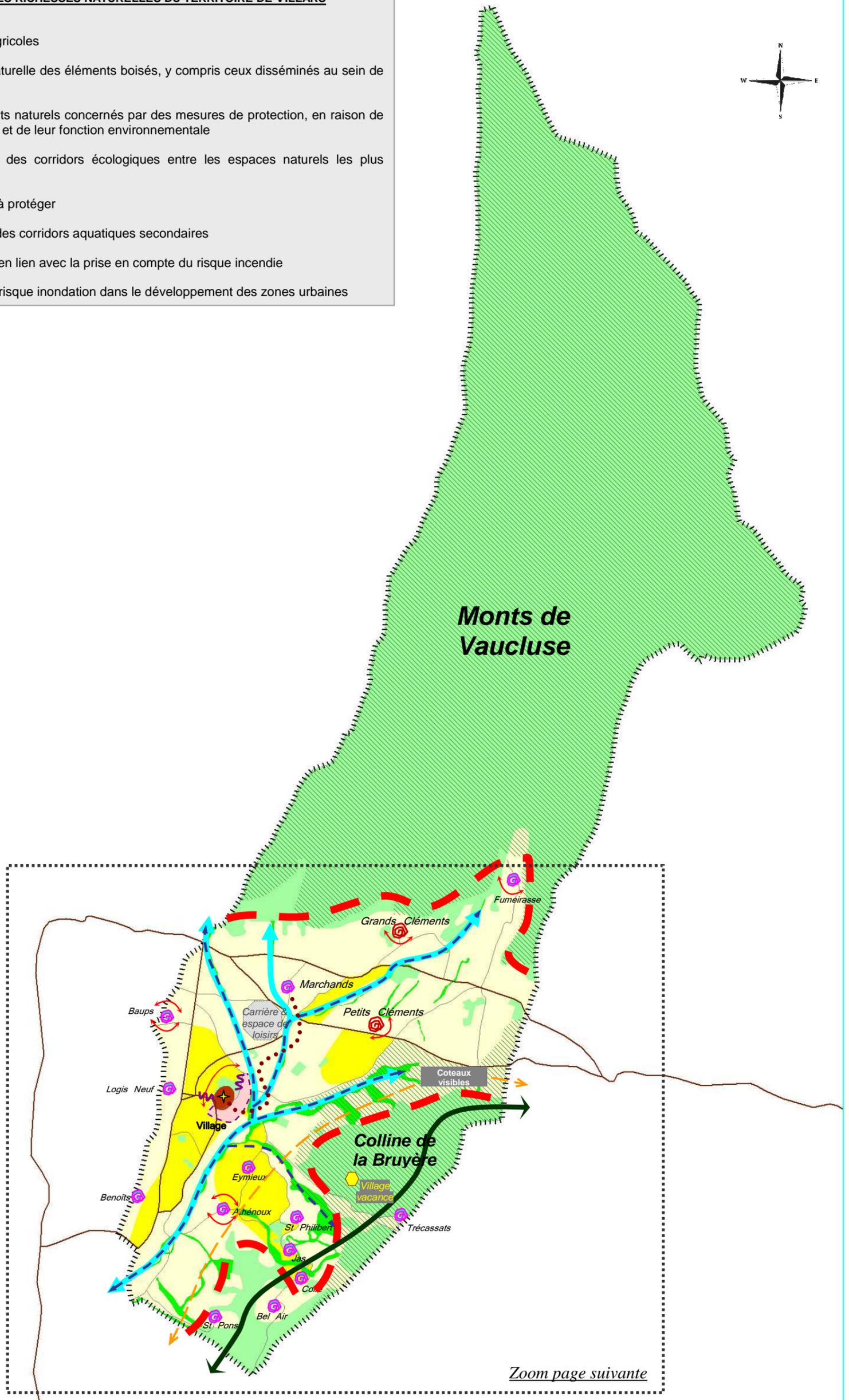
- Intégrer la présence du risque inondation et incendie de forêt dans le développement de la commune et éviter l'urbanisation dans les zones à risques.
- Prendre en compte le phénomène de retrait gonflement des argiles qui impacte le territoire communal.
- Prendre en compte les nuisances dues aux activités et aux commerces et les autoriser dans les zones d'habitat seulement si elles ne sont pas incompatibles avec le caractère dominant d'habitat et si elles n'aggravent pas les nuisances préexistantes.
- Intégrer la prise en compte des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie dans le développement futur de la commune, notamment dans les domaines de l'habitat et des transports qui sont les deux postes les plus consommateurs.

CARTES DE SYNTHÈSE

CARTES DE SYNTHÈSE – Promouvoir une urbanisation équilibrée et durable de territoire de Villars

PRESERVER LES PRINCIPALES RICHESSES NATURELLES DU TERRITOIRE DE VILLARS

-  Préserver les terres agricoles
-  Affirmer la vocation naturelle des éléments boisés, y compris ceux disséminés au sein de l'espace agricole
-  Consolider les éléments naturels concernés par des mesures de protection, en raison de leur qualité paysagère et de leur fonction environnementale
-  Favoriser le maintien des corridors écologiques entre les espaces naturels les plus intéressants
-  Éléments de ripisylve à protéger
-  Conforter le maintien des corridors aquatiques secondaires
-  Interface à préserver, en lien avec la prise en compte du risque incendie
-  Prendre en compte le risque inondation dans le développement des zones urbaines



Zoom page suivante

PRESERVER LES PRINCIPALES RICHESSES NATURELLES DU TERRITOIRE DE VILLARS

-  Préserver les terres agricoles
-  Affirmer la vocation naturelle des éléments boisés, y compris ceux disséminés au sein de l'espace agricole
-  Consolider les éléments naturels concernés par des mesures de protection, en raison de leur qualité paysagère et de leur fonction environnementale
-  Favoriser le maintien des corridors écologiques entre les espaces naturels les plus intéressants
-  Eléments de ripisylve à protéger
-  Conforter le maintien des corridors aquatiques secondaires
-  Interface à préserver, en lien avec la prise en compte du risque incendie
-  Prendre en compte le risque inondation dans le développement des zones urbaines

PRIVILEGIER LE DEVELOPPEMENT DE 4 POLES D'URBANISATION...

-  Mettre en valeur les éléments bâtis du village perché de Villars
-  Favoriser le développement de l'urbanisation en continuité de l'existante et dans le respect du site du village perché
-  Conforter le développement de liaisons douces
-  Assurer le développement des hameaux principaux sous forme de greffe, tout en évitant une densification trop importante en entrée de hameau
-  Développer les activités, en lien avec le hameau des Marchands et en intégrant les projets de reconversion du site des carrières
-  Ne pas handicaper le développement touristique du « village vacance » sur Villars
-  Hameaux à ne pas développer, au-delà de son tissu bâti existant

...DANS LE RESPECT DES SITES ET DES PAYSAGES

-  Préserver les principaux cônes de vue sur le centre ancien de Villars

